

Pour le maintien de la totalité du capital de la banque Belfius dans le patrimoine public.

Motion

Considérant que :

- Belfius, ex-Dexia Banque Belgique, a été rachetée par l'État belge pour 4 milliards d'euros, que la banque Dexia a fait l'objet de deux recapitalisations successives survenues en 2008 (2 milliards d'euros) et en 2012 (2,9 milliards d'euros) et qu'elle bénéficie de 35 milliards d'euros de garanties accordées par l'État belge ;
- Belfius a rapporté 215 millions d'euros de dividendes à l'État belge en 2016 et 363 millions en 2017, année que le groupe n'hésite pas à qualifier d'"exceptionnelle" sur le plan opérationnel ;
- cette situation n'a pas empêché la perte, de 2012 à 2017, de plusieurs centaines d'emplois ;
- le secteur bancaire belge est dominé par des banques étrangères qui déplacent les dividendes générés par les activités belges vers les maisons mères au lieu de les réinvestir dans l'économie locale et d'œuvrer à la préservation de l'emploi ;
- Belfius est une des quatre banques les plus importantes en Belgique, et la seule banque publique ;
- beaucoup de pays voisins ont un secteur bancaire public fort sans que cela ne pose question (notamment l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse) ;
- une banque publique a un effet stabilisateur en période de crise, comme cela a été mis en évidence en Allemagne après 2008 ;
- la pratique de Belfius consistant à fermer progressivement des agences alimente le risque de désertification économique dans certaines régions du pays de même que des quartiers dans les villes, alors que le maintien de la banque dans le giron public permettrait au contraire de mettre en place une politique de développement d'agences de proximité dans les communes et les quartiers ;
- la commune de Trooz est directement concernée avec la fermeture très prochainement de l'agence de Prayon ;
- le mode de gestion actuel de Belfius influe nécessairement sur les besoins des plus démunis, comme l'a montré la décision prise par la banque en 2016 de doubler les frais de compte bancaire social pour les personnes émargeant au CPAS ;
- cette tendance se renforcerait avec une ouverture du capital qui conduirait la banque à être gérée de manière à satisfaire les intérêts des actionnaires privés ;
- le prix et la qualité des services aux pouvoirs locaux ne seraient pas garantis en cas de privatisation, compte tenu de la pression exercée par les actionnaires privés ; c'est ainsi que la durée des crédits accordés aux pouvoirs locaux et au secteur non marchand risquerait d'être raccourcie et que les taux d'intérêt pourraient être revus à la hausse, si bien que certains projets ne seraient plus financés ;
- il y a un intérêt stratégique à garder Belfius aux mains des pouvoirs publics, comme l'a montré un rapport sur le futur du secteur financier écrit par le *High Level Expert Group* et commandé par le ministre des Finances Johan Van Overtveld, qui mentionne plusieurs critères à prendre en compte, dont la prestation garantie de services stratégiques à l'économie belge, tel que l'octroi de crédits aux pouvoirs publics ;

- en cas de privatisation, les autorités perdraient le contrôle d'un partenaire financier unique sur le plan du financement des investissements publics ;
- Belfius est la plus importante pourvoyeuse de crédit au secteur public en Belgique, et se décrit elle-même comme le bancassureur disposant du meilleur ancrage local ;
- la décision du gouvernement de procéder à une privatisation partielle de Belfius a été prise sans débat public sur le rôle et le futur de la banque ;
- avec un portefeuille de crédits de plus de 90 milliards, Belfius a le potentiel pour être un acteur de premier plan dans le financement de projets utiles à la population : énergies renouvelables, écoles, hôpitaux, soutien à l'économie locale... ;
- une privatisation mettrait en péril ce potentiel ;
- la volonté annoncée du Gouvernement fédéral de consacrer une partie du produit de la mise en bourse pour dédommager les coopérateurs (personnes physiques) d'Arco ;
- que le Holding communal et Arco détenaient une participation à peu près équivalente dans Dexia ;
- que ce Holding détenait les participations dans Dexia de nombreuses communes wallonnes, dont celle de Trooz ;
- qu'à l'occasion du démantèlement de Dexia en 2011, toutes ces participations ont été perdues et avec elles d'importantes sommes d'argent communal ;

Le Conseil Communal de Trooz demande au Gouvernement fédéral :

- de revenir sur sa décision de privatisation partielle de Belfius, et de maintenir Belfius comme banque publique belge à 100% au service de l'intérêt général, des collectivités locales, des PME et des ménages ;
- d'organiser un débat public sur le mandat de Belfius en tant que banque publique, et sur la gestion de celle-ci, dans une perspective de soutien de l'activité économique et avec une attention particulière aux intérêts publics, notamment communaux et provinciaux ;
- à titre subsidiaire, si le Gouvernement fédéral concrétise son intention d'une mise en bourse partielle de Belfius, les conseillers communaux réclament le dédommagement des pouvoirs locaux dans leur ensemble comme le Gouvernement l'a prévu pour les actionnaires privés du groupe ARCO. Les conseillers communaux proposent également de répartir 10 % de l'actionariat de Belfius entre les pouvoirs locaux, en fonction des montants investis par ces derniers dans le Holding communal.